

*Questions orales*

plus élevé maintenant. La société a un carnet de commandes chargé. Elle peut compter sur un excellent réseau de distribution. Tout cela découle de la vente de la société à Boeing.

Maintenant que nous cédonns cette entreprise à un autre acheteur, nous veillerons à ce que cette transaction soit à nouveau rentable pour le Canada.

**M. Sergio Marchi (York-Ouest):** Madame la Présidente, comme le ministre le dit si bien, il s'agit d'une question de confiance.

Je veux demander tout simplement au premier ministre suppléant si l'allégeance du gouvernement ira aux travailleurs de la société de Havilland et à l'industrie aérospatiale ou si elle ira plutôt à un ancien chef de cabinet et ami de longue date du premier ministre? De quel côté le gouvernement va-t-il se ranger? Pour faire changement, j'invite le gouvernement à se montrer digne de la confiance des Canadiens.

**Mme le vice-président:** Le ministre peut vouloir répondre, mais il est très difficile pour la Présidence d'accepter qu'il s'agit là d'une question touchant l'administration du gouvernement. La décision a été prise par une société privée et non par le gouvernement. Ainsi, je ne vois pas comment on peut considérer que cette question touche l'administration du gouvernement.

Le ministre a tout le loisir de répondre s'il le souhaite. Dans la négative, je ne peux permettre la question.

J'ai bien entendu l'observation formulée par le député de York-Ouest et je pense qu'il ne voulait pas ainsi adresser un reproche à la présidence; je suis persuadée qu'il voudra intervenir immédiatement pour retirer son observation.

**M. Marchi:** Je partage votre avis et je pense que vous avez tout à fait raison.

\* \* \*

**TÉLÉSAT CANADA**

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Madame la Présidente, ma question s'adresse aussi au vice-premier ministre.

Elle concerne la société Télésat Canada. En 1985, le premier ministre a décrété qu'aucune société publique ne pouvait engager des démarcheurs pour exercer des pressions auprès du Cabinet. Or, voici que nous apprenons que la société publique de satellite, Télésat Canada, paie l'ancien adjoint du premier ministre, M. Bill Fox, et un récent président du Parti conservateur, M. Bill Jarvis,

pour exercer des pressions auprès du Cabinet et renverser une décision du CRTC.

Le vice-premier ministre va-t-il s'arranger immédiatement pour que les règles établies par le premier ministre soient respectées et que prennent fin ces manoeuvres abusives?

**L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)):** Madame la Présidente, le gouvernement n'est pas propriétaire de la société. Il en est actionnaire et il a un intérêt dans la société, mais celle-ci est privée.

Ce qu'elle fait la regarde. Ce sont les affaires de la société Télésat. Le gouvernement agira ensuite au meilleur de ses intérêts et de ceux du pays.

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Comme cette société a pour actionnaire majoritaire le gouvernement, elle est publique.

Je veux poser maintenant une question supplémentaire. D'abord, le Cabinet lui-même pourrait se trouver dans une situation très difficile. En renversant une décision du CRTC, il se trouverait à accroître la valeur de la société Télésat en vue de la privatiser. En même temps, bien sûr, les amis du gouvernement seront récompensés en étant choisis comme démarcheurs.

Or, je veux savoir maintenant de quel côté va se situer le premier ministre. Du côté des démarcheurs conservateurs ou, pour une fois, du côté du peuple canadien?

**L'hon. Gerry Weiner (secrétaire d'État du Canada et ministre d'État (Multiculturalisme et Citoyenneté)):** Madame la Présidente, la société Télésat a retenu les services d'experts-conseils en communications pour l'aider à défendre sa cause. Je sais qu'elle les a engagés pour leur compétence.

Or, elle va faire ce qu'elle juge utile de faire et le gouvernement va faire ce que lui dictent les intérêts supérieurs du pays.

\* \* \*

**LA SOCIÉTÉ WOLVERINE COPPER TUBING**

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Un autre fabricant canadien vient d'être victime du libre-échange. La Wolverine Copper Tubing d'Annacis Island, en Colombie-Britannique a brusquement fermé ses portes pendant qu'elle négociait une convention collective et elle déménage sa production au sud de la